

Flash

Octobre 2021

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* d'octobre :

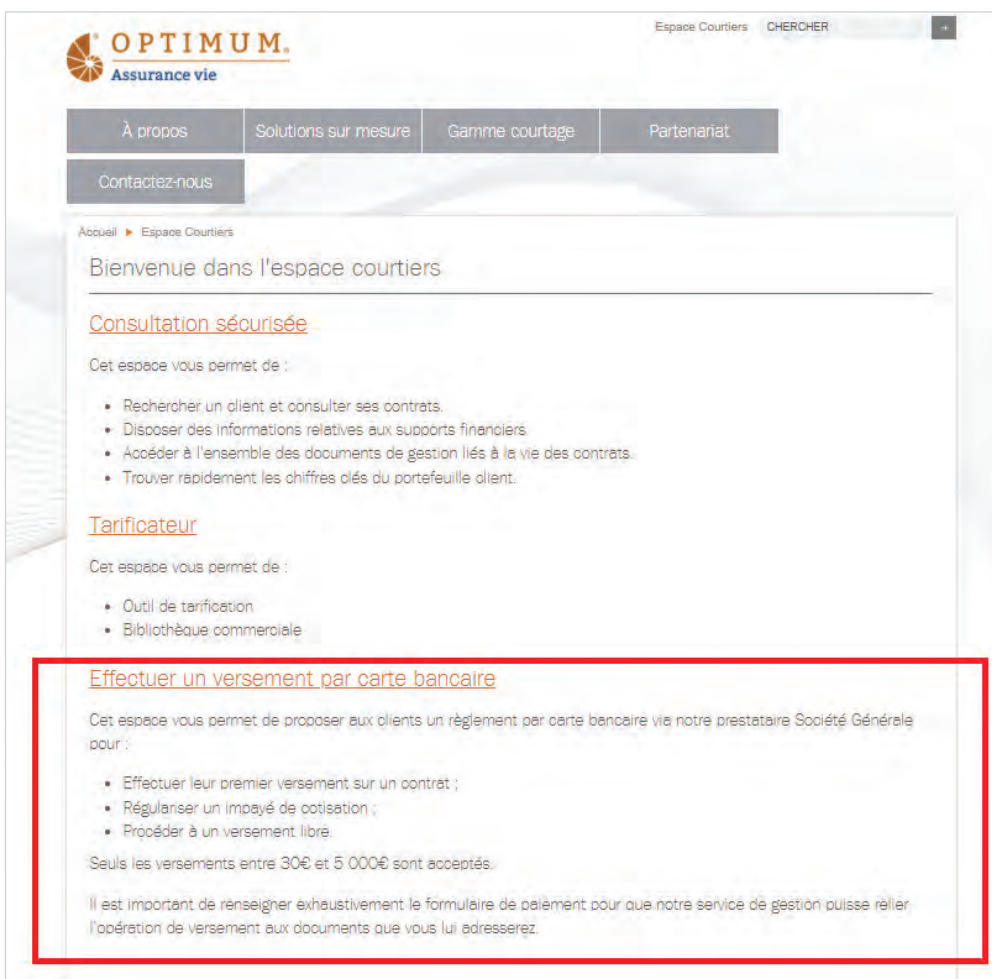
1. Paiement par Carte Bancaire : nouvelle fonctionnalité disponible dans votre espace courtiers
2. Démarchage téléphonique en assurance : le simple consentement verbal ne suffit plus (source Prévisima)
3. Comment distinguer taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel ?
4. La richesse des ménages dans le monde à un niveau historique
5. Tests COVID-19 payants depuis le 15 octobre : quel est le coût des tests de dépistage ?
6. Optimum Gestion Financière : après la crise sanitaire, une crise énergétique ?

Paiement par Carte Bancaire : nouvelle fonctionnalité disponible dans votre espace courtiers

Dès à présent vous pouvez utiliser cette fonction pour vos clients souhaitant réaliser le premier versement lors d'une souscription (minimum 30 €), ou régulariser une échéance impayée ou même effectuer un versement libre. (maximum 5 000 €)

Le lien inclus dans notre Espace Courtiers vous orientera vers **SOGECOMMERCE** (espace paiement de la Société Générale) et votre client pourra indiquer en plus de son identité, le nom du contrat, de votre cabinet... et procéder de façon très simple et sécurisée au paiement.

Votre délégué régional se tient bien évidemment à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles.



OPTIMUM
Assurance vie

Espace Courtiers CHERCHER

À propos Solutions sur mesure Gamme courtage Partenariat

Contactez-nous

Accueil > Espace Courtiers

Bienvenue dans l'espace courtiers

[Consultation sécurisée](#)

Cet espace vous permet de :

- Rechercher un client et consulter ses contrats.
- Disposer des informations relatives aux supports financiers.
- Accéder à l'ensemble des documents de gestion liés à la vie des contrats.
- Trouver rapidement les chiffres clés du portefeuille client.

[Tarificateur](#)

Cet espace vous permet de :

- Outil de tarification
- Bibliothèque commerciale

Effectuer un versement par carte bancaire

Cet espace vous permet de proposer aux clients un règlement par carte bancaire via notre prestataire Société Générale pour :

- Effectuer leur premier versement sur un contrat ;
- Régulariser un impayé de cotisation ;
- Procéder à un versement libre.

Seuls les versements entre 30€ et 5 000€ sont acceptés.

Il est important de renseigner exhaustivement le formulaire de paiement pour que notre service de gestion puisse relier l'opération de versement aux documents que vous lui adresserez.

Démarchage téléphonique en assurance : le simple consentement verbal ne suffit plus (source Prévissima)

La loi relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement publiée au Journal officiel du 9 avril, est venue encadrer le démarchage téléphonique en assurance à travers plusieurs dispositions visant à limiter les abus.

Ainsi, toute personne contactant un potentiel client dans le cadre d'une prospection en assurance, devra indiquer le caractère commercial de l'appel immédiatement après s'être présenté. La discussion ne devra se poursuivre que sous réserve de l'accord explicite de la personne contactée. En cas de refus, le démarcheur devra mettre fin à l'appel et ne plus reprendre contact avec elle ultérieurement. La conversation devra également être écourtée si l'interlocuteur manifeste une absence d'intérêt ou souhaite raccrocher.

Autre évolution, aucune vente ne pourra être conclue dès le premier appel. Après acceptation du client, l'assureur devra lui transmettre plusieurs documents légaux (contrat, notice d'information, etc.) puis s'assurer de leur réception effective. Après un délai d'au moins 24 heures suivant la réception, un deuxième contact pourra être établi afin de signer le contrat. Par la suite, une confirmation écrite de l'engagement pris devra être envoyée au souscripteur « *par écrit ou sur tout autre support durable* ».

Il est à noter que désormais, la souscription d'un contrat d'assurance n'est plus validée par le simple consentement verbal du client ; ce dernier devra obligatoirement apposer sa signature manuscrite ou électronique.



En outre, dès lors que le client bénéficie d'un contrat d'assurance couvrant déjà un risque similaire, le vendeur devra s'assurer qu'il pourra le résilier concomitamment à la souscription du nouveau contrat.

Enfin, les conversations téléphoniques entre démarcheurs et clients devront être enregistrées et conservées pendant 2 ans afin de permettre à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), d'effectuer un contrôle si nécessaire ou bien d'intervenir en cas de litige entre l'assureur et son client.

Comment distinguer taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel ?

Le taux d'intérêt nominal est le taux effectivement convenu et payé. Il s'agit, par exemple, du taux que les acquéreurs d'un bien immobilier paient sur leur crédit ou du taux qu'un établissement financier verse aux épargnants sur leur épargne. Les emprunteurs paient le taux d'intérêt nominal et les épargnants perçoivent ce taux.

Ce qui est important pour les emprunteurs comme pour les épargnants, au-delà du montant nominal payé ou perçu, c'est ce qu'ils peuvent acheter avec cet argent et qui constitue le pouvoir d'achat. Or, celui-ci diminue généralement avec le temps en raison de la hausse des prix, de l'inflation.

La prise en compte de l'inflation fait apparaître le coût réel du crédit et le rendement réel de l'épargne. Voici le mode de calcul du taux d'intérêt réel :

$$\text{taux d'intérêt réel} = \text{taux d'intérêt nominal} - \text{inflation}$$

Concrètement par l'exemple

Un épargnant dépose 1 000 euros sur un compte d'épargne pour une année et reçoit un taux d'intérêt nominal de 2,5 %. Au bout d'un an, il a donc 1 025 euros à sa disposition. Si, cependant, les prix ont augmenté de 3 % pendant cette même année, alors il aura besoin de 1 030 euros pour acheter les mêmes biens ou services qui lui auraient coûté 1 000 euros un an plus tôt. Dans ce cas, le rendement réel de cette épargne est en fait négatif : -0,5 %. Tel est donc le taux d'intérêt réel, que l'on calcule en déduisant le taux d'inflation (3 %) du taux d'intérêt nominal (2,5 %).



La richesse des ménages dans le monde à un niveau historique

Covid et confinement obligent, les ménages ont moins dépensé en 2020 et leurs richesses ont atteint la barre symbolique des 200 000 milliards d'euros (+9,7 %).

La richesse des ménages - nette des dettes - qui mêle les dépôts bancaires, l'épargne retraite et les avoirs en Bourse, « a augmenté de 9,7 % en 2020, atteignant pour la première fois la barre symbolique des 200 000 milliards d'euros », selon le rapport annuel sur la richesse mondiale de l'assureur Allianz. L'explication réside dans le phénomène « d'épargne forcée » qui a pris « une dimension mondiale et historique » alors que les mesures de confinement ont « réduit drastiquement les débouchés de consommation », explique Allianz.

Les politiques monétaires restant accommodantes et les soutiens budgétaires encore généreux, Allianz table pour 2021 sur une croissance encore dynamique des actifs financiers, soit d'environ 7 % au niveau global, sauf correction boursière majeure. En 2020, les nouveaux flux d'épargne ont bondi de 78 % au niveau mondial pour atteindre 5 200 milliards

d'euros, avec un quasi-triplement (+187 %) du côté des dépôts bancaires. En termes de stock, ces dépôts ont grimpé de près de 12 %, le dernier pic de croissance étant de 8 % lors de la crise financière de 2008.



Les États-Unis devant la Suisse

La France ne fait pas exception, où 60 % de l'épargne nouvellement créée a atterri sous forme liquide sur des comptes bancaires, détaille l'assureur. Ces chiffres « sont très impressionnants » mais les ménages devraient plutôt « investir de manière active dans leur retraite

et dans l'économie de la transition verte » au lieu de constituer une épargne dormante, souligne dans un communiqué Ludovic Subran, chef économiste d'Allianz.

Par pays, la richesse nette par tête ressort à quelque 218 000 euros aux États-Unis, qui conservent la première place du classement international, devant la Suisse. La Belgique se classe 10^e (98 929 euros), la France se maintient au 15^e rang (66 560 euros) et l'Allemagne, où les épargnants ont traditionnellement peu de goût pour les placements à risques, est 18^e (61 760 euros).

Les actifs financiers des marchés émergents (+13,9 %) ont à nouveau progressé plus rapidement que ceux des marchés avancés (+10,4 %), réduisant ainsi quelque peu l'écart de prospérité entre pays riches et pays pauvres. Néanmoins, cette réduction « ne peut plus être considérée comme acquise » alors que les pays pauvres « pourraient être défavorisés par la vaccination insuffisante et la nécessité de reconfigurer les chaînes d'approvisionnement », selon Patricia Pelayo Romero, co-auteur du rapport.

Tests COVID-19 payants depuis le 15 octobre : quel est le coût des tests de dépistage ?

Sauf exception, les tests de dépistage du COVID-19 deviennent payants à compter du 15 octobre 2021. Le coût des différents tests a été fixé comme suit :

- pour les tests RTPCR, réalisés par des laboratoires de biologie médicale, le tarif de référence est de 43,89 € ;
- pour les tests antigéniques, le tarif varie de 22,02 € à 45,11 €.



	Pharmacien	Laboratoire de biologie médicale	Infirmier	Médecin	Sage-femme	Chirurgien-dentiste	Masseur kinésithérapeute
Tarif en cabinet / officine	Semaine : 25,01 € Dimanche : 30,01 €	22,02 €	25,54 €	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	25,10 €	24,93 €
Tarif à domicile			29,01 €				29,45 €

Source : <https://www.gouvernement.fr/fin-de-la-gratuite-systematique-des-tests-covid-19>

Optimum Gestion Financière : après la crise sanitaire, une crise énergétique ?

D'abord plus forte qu'anticipée, la reprise économique a été perturbée par la hausse rapide des prix et les difficultés d'approvisionnement. Les matières premières ont accéléré leur hausse en septembre. L'énergie, à l'image du gaz naturel, est en forte hausse : 17,4 % sur 1 an en zone euro. Malgré une hausse du baril de Brent de 52 % sur les 9 premiers mois de l'année, l'OPEP+ a maintenu inchangé ses restrictions de production jusqu'à novembre. De même, les prix de certains métaux (aluminium, acier) progressent sous l'impulsion de la reprise de la demande. Les entreprises font face à des hausses des prix, qui devraient se prolonger car le niveau des stocks de l'industrie manufacturière est particulièrement bas. La Banque de France estime que les difficultés d'approvisionnement se sont accrues en septembre et touchent 56 % de l'industrie et 62 % des entreprises du bâtiment. Aussi, plus de la moitié des entreprises font face à des problèmes de recrutement. Ainsi, bien que les indicateurs avancés du niveau d'activité en zone euro restent excellents, ceux-ci ont poursuivi leur ralentissement. Le PMI Composite de la zone euro a reculé de 59,0 à 56,1 en septembre. La tendance des surprises économiques s'est inversée sur les derniers mois. Dans ce contexte les perspectives de croissance se tassent.

Les derniers chiffres d'inflation aux États-Unis (5,4 %), au Canada (4,1 %) et au sein de la zone euro (3,4 %) s'établissent bien au-dessus des cibles des banques centrales (2,0 %). L'inflation cœur, hors énergie et alimentation, atteint également des niveaux élevés aux États-Unis (4,0 %), au Canada (2,8 %) et en zone euro (1,9 %). Bien que les institutions monétaires jugent cette inflation temporaire, ces dernières ajustent leur communication et prévoient de réduire très progressivement leur soutien monétaire. La Réserve fédérale américaine (« Fed ») n'a pas modifié sa politique monétaire lors de sa dernière réunion de politique monétaire. Toutefois, le compte-rendu de la réunion indique qu'elle pourrait commencer à réduire ses achats d'actifs dès cette année, compte

tenu de la vigueur de la reprise et de l'inflation. En effet, le comité a notamment revu ses prévisions d'inflation à la hausse (4,2 % en 2021, puis 2,2 % en 2022 et 2023). Dans le même temps, le taux de chômage devrait atteindre le plein emploi (3,5 %) en 2023. L'évolution du marché de l'emploi sera déterminante dans la décision de la Fed. Pour sa part, la Banque Centrale Européenne a annoncé réduire le rythme de ses achats d'actifs sur le dernier trimestre 2021 grâce à l'amélioration du contexte économique. Enfin, la Banque centrale de Norvège a été la première banque des pays développés à relever son taux directeur de 0,25 %. Sur le front politique, les élections fédérales ont confirmé la stabilité politique du Canada. Justin Trudeau devrait conserver son poste de Premier Ministre car son parti est arrivé en tête sans obtenir la majorité.

Une hausse des taux d'intérêt n'est pas exclue et pourrait avoir un impact négatif sur les entreprises les plus endettées. À l'image du géant de l'immobilier chinois Evergrande, un endettement démesuré peut avoir des conséquences désastreuses. Dans ce contexte, nos stratégies actions basées sur les entreprises de qualité (avec un modèle d'affaires durable, de fortes barrières à l'entrée et une position financière solide) nous semblent optimales. Ces sociétés sont les mieux armées pour faire face à une hausse des prix et des taux d'intérêts. En effet, sur les 10 dernières années, les entreprises européennes avec un endettement faible surperforment le marché, notamment en période de hausse de taux. Enfin, nos stratégies évitent les secteurs faisant face à des pénuries (automobile) et les entreprises avec un faible pricing power dont les marges seront compressées par l'inflation.

Performances (nettes de frais de gestion)	Au 8 octobre 2021			Année 2020	
	Fonds	Indice	V.A.	Fonds	V.A.
Optimum Actions	13,4	16,8	-3,4	9,2	12,1
Optimum Actions Internationales	13,7	18,6	-4,9	5,8	4,6
Optimum Patrimoine	8,4	10,7	-2,3	3,8	1,7
Optimum Obligations	-1,0	-0,5	-0,5	-0,1	-1,3
Fonds Optimum Actions Canada (R)	20,8	28,7	-7,9	2,6	4,2

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

N° Indigo 0 820 320 322
0,12 € TTC / MN

optimumvie.fr
optimumvie.fr/linkedin

